

PV de la réunion du Conseil d'Administration FVWB

13/11/2025 - Beez

Présidente : D. Reterre

Administrateurs : A.-M. Habets, B. Dewilde, S. André, D. Van Bever, F. Offermans, D. Vanleeuw, P. Herbrandt

Directrice générale : L. Rase

Cellules : M. Loppe, B. Valentin, D. Blaïron (DT), C. Nogara

Invités permanents : F. Schmitt, P. Achter, M. Hourlay, R. Gruselin, P. Carlier

Invité pour certains points : F. Schmitt

1. Administration

1.1 Approbation du PV de la réunion du CA du 14 octobre 2025

Les administrateurs ont pu faire les modifications souhaitées sur la version en ligne. Celles-ci sont approuvées par le reste du CA.

1.2 Cooptation d'Audrey Cathelyns en tant qu'invitée permanente du BWBC

Le CA prend acte de la cooptation du BWBV de Mme Audrey Cathelyns et lui souhaite la bienvenue.

1.3 Task Force Digitalisation

F. Schmitt présente une update des derniers avancements de la Task force Digitalisation et notamment de l'évaluation des 4 sociétés de la short list.



1.4 Nouveau formulaire de demande de remboursement de frais

Les administrateurs, responsables de cellule et membres du personnel devront désormais utiliser le formulaire en ligne pour introduire leurs demandes de remboursement de frais.

Les demandes de remboursement se feront à la fin de chaque trimestre (sauf cas particuliers).

De manière exceptionnelle, un rattrapage est organisé cette fois-ci : il leur est demandé de compléter leurs demandes de remboursement depuis le dernier remboursement effectué, et ce jusqu'à aujourd'hui.

1.5 Proposition modifications ROI pour la prochaine AGE

Action >>> S. André compile toutes les observations et reviendra pour le prochain CA avec une version amendée.

Il est également décidé que, puisque Volley Vlaanderen (VV) applique des frais de transfert (40 €) en cas de transfert vers un club FVWB, nous appliquerons ce même montant en cas de transfert d'un club FVWB vers un club VV.

1.6 Désaffiliations tardives, dérogations, cartes de coach provisoires, ... traités en amont du CA

Le CA rappelle qu'en application du ROI, ces demandes doivent être traitées en amont par le secrétariat de la Fédération ou par la Direction technique, selon les cas.

Seules les demandes de dérogations exceptionnelles, dûment motivées, peuvent être soumises en recours au CA.

1.7 Complétude des dossiers

La Présidente insiste pour que les points de l'ODJ des réunions du CA (ainsi que leurs annexes, le cas échéant) soient déposés suffisamment à l'avance (au min 3 jours) afin que chacun ait l'opportunité d'en prendre connaissance.

Lors des futurs appels à candidatures, deux adresses mails seront également utilisées comme points de réception afin de garantir une transmission fiable et de limiter les risques d'incidents.



1.8 Demande de double affiliation administrative de R. Cougnard

Validée par le CA.

1.9 Fermeture des bureaux durant les fêtes de fin d'année

Les bureaux de la fédération seront fermés les 24, 25 et 26 décembre, ainsi que les 31, 1 et 2 janvier.

1.10 Désignation à la gestion journalière

En vertu de l'article 41 des Statuts de la FVWB, le CA désigne Laurence Rase en tant que Déléguée à la gestion journalière de la Fédération.

Cette désignation sera inscrite au Moniteur belge en même temps que la notification du changement de la composition du Conseil d'administration, validée par l'AGE du 13 novembre.

2. Trésorerie

2.1 Etat des lieux de la DG

La DG fait un état des lieux

- des subsides et subventions perçus durant le mois écoulé ;
- des aides 2025-2026 pour le vidéo challenge versées aux clubs de ligue;
- des conventions de partenariat signées avec les clubs de ligue ;
- du contrat résilié avec Sportside.

2.2 Immeuble appartenant à la fédération

A la demande du CA, une deuxième expertise du bâtiment a été effectuée. Cette dernière est inférieure à la première mais reste satisfaisante.

Vote sur la mise en vente de l'immeuble : 8 OUI



Il est décidé de confier la mise en vente à la société L'Agence de Namur Chaussée de Marche 449 à ERPENT)

Dans la foulée, le déménagement de la fédération (et de son siège social) au centre ADEPS de la Marlette à Seneffe au mois de janvier 2026 est également soumis au vote.

Déménagement au Centre sportif de la Marlette : 8 OUI

2.3 Récupération avance travaux garage Beez

A-M Habets a envoyé un courrier demandant la restitution de l'avance puisque les travaux n'ont toujours pas été effectués.

2.4 Facture clinic Frasnes

Le CA décide de refuser la facture, la fédération n'intervenant pas dans les clinics organisés par les clubs.

2.5 Achat de tickets pour la CB 2026

Le CA décide de budgétiser 5.000 € en 2026 pour intervenir dans l'achat groupé de tickets au bénéfice des entités pour la Coupe de Belgique. Une décision définitive interviendra en janvier quand les noms des finalistes seront connus.

2.6 Camionnette de la FVWB

Il est décidé de revendre la camionnette dans l'état. F. Offermans se charge du suivi.

2.7 Budget 2026 des commissions Compétition et Arbitrage

Il est demandé aux Responsables des Commissions Compétitions et Arbitrage d'envoyer pour le 4 décembre leur demande de budget détaillée pour leurs activités 2026.



3. Technique

3.1 Location salle district de Bruxelles

La DT a pu trouver une salle à l'ULB afin de commencer le district de Bruxelles le mercredi à partir de septembre 2026 (soit un an plus tôt que prévu). La CA valide de prendre cette salle en location.

3.2 Refonte du principe des Interprovinces à partir de septembre 2026

La DT explique comment elle veut intégrer les entités à la pyramide du sport de niveau et en mettant le focus sur les U13 au niveau des Interprovinces. La DT va maintenant prendre contact avec les entraîneurs techniques provinciaux.

3.3 Lancement Alpha Volley

Certaines entités n'ont pas encore répondu quant à leur volonté d'organiser chez elles une séance d'Alpha Volley. Le Luxembourg et Namur reviennent dès la semaine prochaine auprès de la DT.

4. Compétition

4.1 Désignation d'un représentant de la FVWB dans le groupe de réflexion Beach VB

Le CA désigne Damien Dupont.

5. Communication

5.1 Brochure Plan Stratégique 2025-2028

Le CA valide la brochure du plan stratégique proposée ainsi que l'impression de 200 exemplaires sur du papier de qualité. Ces brochures seront envoyées aux clubs, entités et partenaires de la fédération.

Une version web sera également disponible sur le site de la fédération.



6. Varia

6.1 Présence FVWB aux événements

Le CA valide que la FVWB prendra une table aux rencontres suivantes :

- 26/11 Coupe d'Europe, Tchalou
- 03/12, Coupe d'Europe Charleroi
- 13/12, ½ Coupe de Belgique Charleroi

Il y aura également une représentation de la FVWB à Waremme le 26/12 pour la ½ finale de la Coupe de Belgique.

Fin du CA 22h30